



ARRETE MUNICIPAL N° 1 / 2022

PORTANT RECLASSEMENT DE MADAME GLADYS COLLEU ET BONIFICATION D'ANCIENNETE D'UN AN

**Le Maire,
SOIGNOLLES,**

VU, la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU, le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU, le décret n°2016-596 du 12/05/2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU, le décret n°2016-604 du 12/05/2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU, le décret n°2021-1818 du 24/12/2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle,

VU, le décret n°2021-1819 du 24/12/2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

VU, la situation administrative de Madame Gladys COLLEU, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, titulaire, en position d'activité, à l'échelon 04, sans reliquat d'ancienneté, depuis le 01/03/2021,

Considérant que l'intéressée bénéficie d'un droit à reclassement prévu à l'article 7-I du décret n°2021-1818 du 24/12/2021 susvisé et d'une bonification d'ancienneté d'un an prévu à l'article 10 de ce même décret,

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter du **01/01/2022**, Madame Gladys COLLEU, est reclassée comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle situation au 01/01/2022
Catégorie : C Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux Grade : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : C2 Echelon : 04 depuis le 01/03/2021 sans reliquat d'ancienneté Indice brut : 364 Indice majoré : 338 Durée hebdomadaire : 05 H 00 min	Catégorie : C Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux Grade : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : C2 Echelon : 04 avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois Indice brut : 387 Indice majoré : 354 Durée hebdomadaire : 08 H 00 min

ARTICLE 2 : À compter du **01/01/2022**, Madame Gladys COLLEU, bénéficie d'une bonification d'ancienneté d'un an, et est classée au **04 avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 5 mois**

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'Agent Comptable de la Collectivité,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT du Calvados,
- Madame Gladys COLLEU.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Notifié le ...14...01...2022

Signature de Gladys COLLEU



Fait à SOIGNOLLES, le 14 janvier 2022

Le Maire,
Patricia FIEFFÉ



Envoyé en préfecture le 14/01/2022
Reçu en préfecture le 14/01/2022
Affiché le 
ID : 014-211406749-20220114-1_2022-AI